

CONDITIONS GENERALES DE VENTE **applicables aux prestations « HOSPITALITE »** **(Hébergement et Restauration)**

Article 1 – Objet

Les présentes conditions générales relatives à toutes les ventes de prestations d'hébergement et de restauration fournie par l'École nationale de ski et d'alpinisme (ENSA), s'appliquent à l'accueil de stagiaires en formation professionnelle ainsi qu'aux éventuels organismes de financement des stagiaires (désignés ci-après comme "le Demandeur").

Toute prestation d'hébergement ou de restauration implique l'adhésion sans réserve du Demandeur aux présentes conditions générales de vente.

Ces conditions générales de vente prennent effet à partir de la date de signature du contrat et restent en vigueur jusqu'à la fin de la prestation.

L'ENSA se réserve le droit de modifier ces conditions générales de vente qui font l'objet d'un vote en conseil d'administration.

Concernant les stagiaires en formation professionnelle, des conditions générales de vente spécifiques s'appliquent pour ce qui concerne les frais pédagogiques du stage auquel ils participent. Les conditions générales de vente sont transmises avec le contrat de formation professionnelle au moment de la convocation à la session de formation.

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également lorsque l'ENSA est amenée à faire appel à un prestataire d'hébergement externe pour assurer les prestations d'hébergement et de restauration lors des stages de formation professionnelle en dehors des locaux de l'ENSA.

Les présentes CGV sont accessibles au Demandeur sur le site internet de l'ENSM (www.ensm.sports.gouv.fr). Toute réservation de prestations d'hébergement ou de restauration effectuée par le Demandeur auprès de l'ENSA est conditionnée à la consultation et à l'acceptation des présentes CGV.

Article 2 – Tarifs

Le conseil d'administration de l'ENSM détermine les tarifs des prestations d'hébergement et de restauration qui sont appliqués.

Les tarifs des prestations facturées sont ceux figurant sur le devis, le bon de commande ou le contrat au moment de la transmission de la proposition tarifaire qui est signé par le Demandeur.

Article 3 – Réservation - Hébergement et Restauration

Dans le cadre des stages de formation professionnelle, l'ENSA propose aux stagiaires une prestation d'hébergement (soit au sein de l'établissement, soit auprès de partenaires hébergeurs).

Cette proposition précise les modalités de prestations disponibles ainsi que leurs tarifs, en fonction de la capacité de l'ENSA ou des partenaires hébergeurs. Les stagiaires de la formation professionnelle ont la possibilité de choisir leur hébergement (en pension complète, demi-pension ou B&B en fonction des hébergeurs) sans aucune obligation de réservation (sauf cas spécifique lié à la nature de la formation suivie : refuges...).

La signature du contrat ou devis par le Demandeur constitue une réservation ferme et définitive des prestations d'hébergement ou de restauration, auprès du service accueil ou du service des administratif des formations de l'ENSA.

Si le contrat ou devis signé n'est pas retourné dans le temps imparti, l'ENSA se réserve le droit d'annuler toute réservation d'hébergement ou de restauration et d'en informer le Demandeur.

Article 4 – Modification, interruption ou annulation de prestation

Toute modification, interruption ou annulation de réservation d'une prestation d'hébergement ou de restauration initiée par le stagiaire en formation devra faire l'objet d'une demande par courriel à l'adresse d'envoi du contrat, et sera soumise à l'acceptation écrite du service concerné :

Pour toute annulation de prestations d'hébergement /ou de restauration au sein de l'ENSA ou auprès d'un hébergeur partenaire de l'ENSA, à l'initiative du stagiaire et quel qu'en soit le motif, des frais d'annulation s'appliquent et seront calculés comme suit :

- **A 30 jours ou plus avant le début de la prestation : sans frais**
- **A 29 jours ou moins avant le début de la prestation ou en cas de non-présentation : 100% du montant total sera facturé**

Article 5 – Modalités de réservation des prestations pour les stagiaires en formation

Les choix de prestations d'hébergement et de restauration (pension-complète, demi-pension, week-end, arrivées la veille) sont réalisés par les stagiaires convoqués à la session de formation par l'intermédiaire de la plateforme de gestion administrative des formations. La réservation ne sera définitive qu'après signature et transmission du contrat au service administratif des formations.

Article 6 – Prise de possession et libération des hébergements

Les modalités de prise de possession et de libération des chambres à l'ENSA ou dans les hôtels partenaires sont définies dans le règlement intérieur de chaque établissement et précisées dans les convocations adressées aux stagiaires en formation, ou e-mails de confirmation.

Article 7 – Facturation

La facture relative aux prestations d'hébergement et de restauration, ou pour des frais d'annulation, sera établie à l'issue du séjour et devra être réglée dans un délai de 30 jours à compter de l'envoi de celle-ci.

Article 8 – Délai de rétractation

Les prestations d'hébergement et de restauration fournies à une date ou à une période déterminée ne sont pas soumises au droit de rétractation, en application de l'article L. 221-28 du Code de la consommation. En conséquence, le demandeur renonce expressément à son droit de rétractation.

Article 9 – Réclamation

Toute réclamation devra être adressée, accompagnés des justificatifs requis, à l'attention de la Direction de l'ENSA en précisant l'identité du demandeur, la prestation concernée, le lieu et la date par courrier à : ENSA, 35 ROUTE DU BOUCHET – 74400 CHAMONIX
